

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1705**28 novembre 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Aircargo Trucking S.A., Strassen | 81803 | I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg | 81825 |
| Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . | 81794 | Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Differdange | 81826 |
| Archand, S.à r.l., Luxembourg | 81827 | Immoc S.A., Luxembourg | 81829 |
| AWA-Tec S.A., Grevenmacher | 81831 | Immoc S.A., Luxembourg | 81829 |
| AWA-Tec S.A., Grevenmacher | 81831 | Institut de Beauté Yvette, S.à r.l., Luxembourg . . | 81826 |
| B.C.F., GmbH, Luxembourg | 81822 | Last Exit, S.à r.l., Luxembourg | 81826 |
| Babcock Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg | 81835 | Made In Museum, S.à r.l., Luxembourg | 81815 |
| Babcock Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg | 81835 | Marc Aalen Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . | 81828 |
| Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg | 81827 | Marc Aalen Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . | 81828 |
| BMS Luxembourg International S.C.A., Münsbach | 81803 | MKE S.A., Luxembourg | 81823 |
| BMS Luxembourg, S.à r.l., Münsbach | 81794 | MKE S.A., Luxembourg | 81823 |
| Borges, S.à r.l., Luxembourg | 81833 | Nadir S.A. | 81832 |
| Catfish, S.à r.l., Luxembourg | 81819 | Nadir S.A. | 81832 |
| Chronus Holding S.A., Luxembourg | 81839 | Olivi et Rodrigues, S.à r.l., Luxembourg | 81827 |
| Concorde Restauration, S.à r.l., Helfenterbruck. . | 81824 | OR & B Consulting S.A., Luxembourg | 81833 |
| D.E.S. S.A., Strassen | 81823 | (Les) Parcs du 3ième Age à Bertrange, S.à r.l., Lu- xembourg | 81833 |
| Dokos S.A., Luxembourg | 81835 | Petite Afrique Immobilière S.A., Luxembourg . . . | 81834 |
| Dokos S.A., Luxembourg | 81835 | Petite Afrique Immobilière S.A., Luxembourg . . . | 81834 |
| E.F.P. S.A., Euro Finance and Properties, Contern | 81837 | Pfizer Luxembourg S.A., Luxembourg | 81827 |
| E.F.P. S.A., Euro Finance and Properties, Contern | 81839 | SCI Dell, Kehlen | 81834 |
| Emmettre System International, S.à r.l., Luxem- bourg | 81836 | Sotichim S.A., Luxembourg | 81840 |
| Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg | 81830 | Sotichim S.A., Luxembourg | 81840 |
| Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg | 81830 | Sotichim S.A., Luxembourg | 81840 |
| Financière des Dahlias Holding S.A.H., Luxem- bourg | 81829 | Timo Lux S.A., Munsbach | 81833 |
| G.S.R. Participations S.C.A., Luxembourg | 81831 | Timo Lux S.A., Munsbach | 81833 |
| G.S.R. Participations S.C.A., Luxembourg | 81831 | Union Privée de Participation S.A., Luxembourg . | 81836 |
| Goldman Sachs Mezzanine Partners II Offshore Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 81828 | Union Privée de Participation S.A., Luxembourg . | 81836 |
| Hasselt S.A., Luxembourg | 81826 | W.A.T. S.A., Strassen | 81823 |
| Hevert S.A., Luxembourg | 81832 | W.P.A. S.A., World Production Agency, Luxem- bourg | 81830 |
| Hevert S.A., Luxembourg | 81832 | W.P.A. S.A., World Production Agency, Luxem- bourg | 81830 |
| Hevert S.A., Luxembourg | 81832 | Weis Transports S.A., Strassen | 81823 |
| Hevert S.A., Luxembourg | 81832 | World Project, S.à r.l., Howald | 81826 |
| I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg | 81824 | | |

AMBASSADEUR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.188.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2002

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Mario J. Bruna, demeurant à Bilthoven, Pays-Bas, administrateur-délégué;
- BORON MANAGEMENT B.V., société anonyme de droit néerlandais, ayant son siège social à Utrecht (Pays-Bas);
- Monsieur Robert Luttk, contrôleur, demeurant à Bilthoven (Pays-Bas).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Signature.

(80534/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fifteenth of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, a Delaware corporation, with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 345 Park Avenue, New York, New York 10154, USA.

represented by Mr. Laurent Schummer, lawyer residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given in New York on October 3, 2002,

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may in particular act as general partner («actionnaire commandité») of one or several sociétés en commandite par actions incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital - Shares**Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers - Statutory auditors**Art. 9. Board of managers**

The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of April at 11:00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Shareholder | subscribed capital | number of shares | amount paid-in |
|--|--------------------|------------------|----------------|
| BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, prementioned . . . | 12,500 | 500 | 12,500 |
| Total | 12,500 | 500 | 12,500 |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

(i) Sandra Leung, Corporate Secretary of BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, residing at 100 Hemlock Drive, Stamford, CT 06902, U.S.A.

(ii) Harrison Mac Kellar Bains, Jr., Vice President, TAX & TREASURY OF BRISTOL-MYERS SQUIBB, residing at 14 Essex Road, Summit, NJ 07901, U.S.A.

(iii) John A. Lawrence, Managing Director, residing at 1 Avoca Park, Blackrock, Co. Dublin, Ireland

2. The registered office shall be at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, une société de l'état du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et son principal établissement à 345 Park Avenue, New York, New York 10154, Etats-Unis.

représentée par Monsieur Laurent Schummer, avocat demeurant à Luxembourg

en vertu de d'une procuration donnée le 3 octobre 2002 à New York,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre 1^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination BMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Schuttrange par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut en particulier agir en tant qu'actionnaire commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance - Commissaire aux comptes**Art. 9. Conseil de gérance**

La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie

A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque parts sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**Art. 24. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable**Art. 25. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

| Associé | Capital souscrit | nombre de parts sociales | Libération |
|--|------------------|--------------------------|------------|
| BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, prementioned . . . | 12.500 | 500 | 12.500 |
| Total | 12.500 | 500 | 12.500 |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

(i) Sandra Leung, Corporate Secretary de BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, demeurant au 100 Hemlock Drive, Stamford, CT 06902, Etats-Unis,

(ii) Harrison Mac Kellar Bains, Jr., Vice President, TAX & TREASURY DE BRISTOL-MYERS SQUIBB, demeurant au 14 Essex Road, Summit, NJ 07901, Etats-Unis,

(iii) John A. Lawrence, administrateur-délégué, demeurant 1 Avoca Park, Blackrock, Co. Dublin, Ireland.

2. Le siège social est fixé à Luxembourg, au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 83, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80570/220/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

AIRCARGO TRUCKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour AIRCARGO TRUCKING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80620/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fifteenth of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) BMS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Me Laurent Schummer, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at New-York, on October 15, 2002.

2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., a Spanish company with registered and business address at C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain;

represented by Me Laurent Schummer, prenamed

by virtue of a proxy given at New-York, on October 8, 2002 and at Madrid, on October 14, 2002.

3) BMS LUXEMBOURG PARTNERS L.L.C., a Delaware limited liability company with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 345 Park Avenue, New York, New York 10154, USA,

represented by Me Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy given at New-York, on October 14, 2002

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. Form - Corporate name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Form, Corporate name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the corporate name of BMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro divided into two (2) Class A shares, which shall be held by the limited partners and fifteen thousand four hundred ninety eight (15,498) Class B shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation and except for the rights with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 33 and 34 of these Articles of Incorporation.

The authorised capital of the Company is set at one billion Euro (EUR 1,000,000,000.-) divided into fifty million (50,000,000) Class A shares and four hundred fifty million (450,000,000) Class B shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

The Manager(s) is (are) authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager(s).

The Manager(s) may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager(s) within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

The Class A shares and the Class B shares will be in registered form only.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Management - Supervisory board**Art. 9. Management**

The Company shall be managed by BMS LUXEMBOURG, S.à r.l. and BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. (referred to as «the Manager(s)»), in its (their) capacity as general partners («associé-commandité») and holder of Class B shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s)

The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Liability of the Manager(s) and of the shareholders

The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 12. Delegation of Powers

The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of each of the Managers, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager(s) at its (their) sole discretion.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such power.

Art. 14. Dissolution-Incapacity of the Manager(s)

In case of dissolution or legal incapacity by any of the Manager(s) or where for any other reason it is impossible for any of the Manager(s) to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager(s).

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Incorporation.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager(s) shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 16. Auditor

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors.

The independent auditor, if any, shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

Art. 17. Powers of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine. It shall authorise any actions of the Manager(s) that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager(s).

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of meetings of the Supervisory Board

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

Art. 20. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or any officer of the Manager(s) or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or officer of the Manager(s) or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager(s)'s consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager(s) nor appoint another Manager(s) unless the Manager(s) consents thereto.

Art. 22. Annual General Meeting

The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Thursday of April at 11:30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings

The Manager(s) or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings

Shareholders will meet upon call by the Manager(s) or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance - Representation

All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need to be a shareholder himself. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) may require.

The Manager(s) may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) at least five days prior to the date set for the meeting. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 26. Proceedings

The general meeting shall be presided by the Manager(s) or by a person designated by the Manager(s).

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

Art. 27. Adjournment

The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager(s) must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 29. Extraordinary General Meetings

At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 30. Minutes

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager(s) and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial year - Distribution of earnings**Art. 31. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 32. Adoption of financial statements

At every annual general meeting in each year, the Manager(s) shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 33. Appropriation of Profits

The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including share premium account, Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company, and Class B shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five per cent (5%) of the nominal capital with respect to such shareholder's shares of the Company. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation

Subject to the consent of the Manager(s), the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A and Class B shares in such amount as are agreed to by the shareholders; provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, in no event shall the shareholders be distributed less than the amount equal to the nominal capital of their shares in liquidation of their interests in the Company.

Chapter VII. Applicable law

Art. 35. Applicable Law

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Shareholders | subscribed capital (EUR) | number of shares | amount paid-in (EUR) |
|---|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1) BMS LUXEMBOURG, S.à r.l. | 20,664 | 10,332 Class B Shares | 20,664 |
| 2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. | 10,332 | 5,166 Class B Shares | 10,332 |
| 3) BMS LUXEMBOURG PARTNERS, L.L.C. | 4 | 2 Class A Shares | 4 |
| Total | <u>31,000</u> | | <u>31,000</u> |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2003. The first annual general meeting will thus be held in the year 2004.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. The general meeting resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

(i) Andrew R.J. Bonfield, Senior Vice President and Chief Financial Officer of BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, residing at 199 Highland Terrace, Princeton, NJ 08540, USA;

(ii) John L. McGoldrick, Executive Vice President and General Counsel of BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, residing at 25 Vandeventer Avenue Princeton, New Jersey 08542, USA;

(iii) Christian Cuisine, company director, and residing at 48, Allée des Longs Reages, 91190 Gif sur Yvette, France.

2. The registered office shall be at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

1) BMS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New-York, le 15 octobre 2002.

2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L., une société de droit espagnol, établie et ayant son siège social au C/ Almansa 101, 28040 Madrid, Spain;

représentée par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New-York, le 8 octobre 2002 et à Madrid, le 14 octobre 2002.

3) BMS LUXEMBOURG PARTNERS L.L.C., une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et son principal établissement au 345 Park Avenue, New York, New York 10154, Etats-Unis,

représentée par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New-York, le 14 octobre 2002.

Lesquelles procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}.- Forme - Raison sociale - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale BMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

Au cas où le(s) Gérant(s) décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le(s) Gérant(s) de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le(s) Gérant(s) a confié la gestion journalière.

Art. 3. Objet social

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en deux (2) actions de catégorie A, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et quinze mille quatre cent quatre vingt dix-huit (15.498) actions de catégorie B qui doivent être détenues par les associés-commandités, chaque action ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et chaque action étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérentes aux actions de chaque classe, tels que définis par les présents statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la loi ou dans les Statuts à l'exception des droits relatifs à la distribution de dividendes ou la distribution des actifs ou des produits de la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que définis par les articles 33 et 34 des présents Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard (1.000.000.000,-) divisé en cinquante millions (50.000.000) actions de Catégorie A et quatre cent cinquante millions (450.000.000) actions de Catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-).

Le(s) Gérant(s) est (sont) autorisé(s) et est (sont) en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé non encore émises par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) peut déléguer tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le(s) Gérant(s) aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Forme des actions

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B sont et resteront nominatives.

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrites au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le(s) Gérant(s) fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le(s) Gérant(s) à le faire.

Art. 8. Achat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III. Gestion - Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion

La Société sera gérée par BMS LUXEMBOURG, S.à r.l. et BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. (ci-après «le(s) Gérant(s)»), en leur qualité d'associés commandités de la Société et propriétaires de toutes les actions de Catégorie B.

Les autres associés ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du (des) Gérant(s)

Le(s) Gérant(s) a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du (des) Gérant(s).

Art. 11. Responsabilité du (des) Gérant(s) et des actionnaires

Le(s) Gérant(s) est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le(s) Gérant(s) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits des actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le(s) Gérant(s) peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de chacun des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le(s) Gérant(s).

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du (des) Gérant(s)

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du (des) Gérant(s) ou si pour toute autre raison le(s) Gérant(s) est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour désigner un nouveau Gérant.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont réligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le(s) Gérant(s) convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 16. Réviseur

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur indépendant (le «Réviseur Indépendant») qui sera un réviseur d'entreprises indépendant affilié à une société d'audit établie de manière internationale.

Le Réviseur Indépendant, s'il y en a un, sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui finira à la date de la prochaine assemblée générale d'actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Réviseur Indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le Réviseur Indépendant en fonction pourra être démis de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le(s) Gérant(s) sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du (des) Gérant(s) qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du (des) Gérant(s).

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Sauf s'il y a urgence, ou à la suite de l'assentiment de toutes les personnes devant assister au Conseil de Surveillance, avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du (des) Gérant(s). Notamment, elle ne révoquera le(s) Gérant(s) ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du (des) Gérant(s).

Art. 22. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril à 11:30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

Art. 24. Convocation des assemblées générales

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le(s) Gérant(s) ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 25. Présence - Représentation

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel ne doit pas être actionnaire. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le(s) Gérant(s) pourrait exiger.

Le(s) Gérant(s) peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 26. Procédure

L'assemblée générale sera présidée par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s).

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation

Le(s) Gérant(s) peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire

Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des statuts de la société ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requis à l'une quelconque de ces assemblées.

Art. 30. Procès-verbaux

Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le(s) Gérant(s) et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 31. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 32. Approbation des comptes annuels

Lors de toute assemblée générale annuelle, le(s) Gérant(s) présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 33. Affectation des bénéfices

Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Pour toute année où la Société dispose de fonds disponibles suffisants pour procéder à une distribution, pris sur les bénéfices nets ou les réserves disponibles, y compris le compte de prime d'émission, tout actionnaire de Catégorie A aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire, et tout actionnaire

de Catégorie B aura le droit de recevoir des dividendes correspondant à cette année d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à cinq pourcent (5%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par cet actionnaire. Toute distribution de dividendes supplémentaires pour une telle année sera faite pour des montants tels que convenus par les actionnaires.

Le(s) Gérant(s) peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividendes, le paragraphe précédent doit s'appliquer.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution, liquidation

Avec l'accord du (des) Gérant(s), la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation de la Société, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, aux actionnaires pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses actionnaires;

(iii) troisièmement, au paiement du partage de la liquidation aux propriétaires d'action de Catégories A et d'actions de Catégorie B selon les montants déterminés par l'accord des actionnaires; étant entendu que, tant que l'actif net de la Société est suffisant, les actionnaires ne sauraient en aucun cas recevoir moins que la valeur nominale de leurs actions lors de la liquidation de la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 35. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

| Actionnaires | Capital souscrit | Nombre d'actions | montant libéré |
|---|------------------|-------------------------------|----------------|
| 1) BMS LUXEMBOURG, S.à r.l. | 20.664 | 10.332 actions de catégorie B | 20.664 |
| 2) BMS HOLDINGS SPAIN, S.L. | 10.332 | 5.166 actions de catégorie B | 10.332 |
| 3) BMS LUXEMBOURG PARTNERS, L.L.C. | 4 | 2 actions de catégorie A | 4 |
| Total | <u>31.000</u> | | <u>31.000</u> |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 2003. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

(i) Andrew R.J. Bonfield, Senior Vice President and Chief Financial Officer de BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, demeurant 199 Highland Terrace, Princeton, NJ 08540, Etats-Unis;

(ii) John L. McGoldrick, Executive Vice President and General Counsel de BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, demeurant 25 Vandeventer Avenue Princeton, New Jersey 08542, Etats-Unis;

(iii) Christian Cuisine, administrateur de société, demeurant au 48, Allée des Longs Reages, 91190 Gif sur Yvette, France.

2. Le siège social est fixé au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 83, case 101. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80571/220/749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

MADE IN MUSEUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the fourth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs. Lisa Lowenstein, company director, residing at 49 v Giovanni Paisiello, Roma, 00198, Italy, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (Luxembourg) and by Mr. Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A and B, by virtue of a proxy established on November 13, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MADE IN MUSEUM, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euros (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by Mrs. Lisa Lowenstein, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the jointly signature of members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
- b) Mrs. Lisa Lowenstein, prenamed.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by their jointly signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Lisa Lowenstein, administrateur de société, demeurant à 49 v Giovanni Paisiello, Rome, 00198, Italie, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MADE IN MUSEUM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Lisa Lowenstein, prénommée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- b) Madame Lisa Lowenstein, prénommée.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 73, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80573/220/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

CATFISH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the third of October.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- 1) ABHAYA, S.à r.l., a company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - 2) POULPE, S.à r.l., a company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- both here represented by Mr. Bart Zech, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on October 2, 2002 and Octobre 3, 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, duly represented, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name CATFISH, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (12,600.- EUR) represented by four hundred fifty (450) shares with a par value of twenty-eight Euro (28.- EUR) each.

The shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows:

| | |
|--|-----|
| - ABHAYA, S.à r.l. previously named, three hundred thirty-three shares | 333 |
| - POULPE, S.à r.l. previously named, one hundred seventeen shares | 117 |
| Total: four hundred and fifty shares | 450 |

so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (12,600.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2003.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners whose dividend rights will be commensurate to participation and related share premium account.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the partners in the same manner as in case of dividend distribution.

Art. 21. The shareholder refers to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.
- 2) Are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr. Bart Zech prenamed;
 - Ms. Stéphanie Colson, lawyer, residing at 29 rue Alfred De Musset, L-2175 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) ABHAYA, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 2) POULPE, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

toutes deux ici représentées par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 2 octobre 2002 et 3 octobre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de CATFISH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de vingt huit euros (28,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

| | |
|---|-----|
| - ABHAYA, S.à r.l. précitée, trois cent trente trois parts sociales | 333 |
| - POULPE, S.à r.l. précitée, cent dix-sept parts sociales | 117 |
| Total: quatre cent cinquante parts sociales | 450 |

de sorte que le montant de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bart Zech prénommé;
- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant 29, rue Alfred De Musset, à L-2175 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 73, case 9. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80569/220/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

B.C.F., GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 30.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80643/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

D.E.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.596.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour D.E.S. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80621/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

W.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.256.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour W.A.T. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80622/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

WEIS TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.463.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour WEIS TRANSPORTS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80623/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

MKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 74.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80644/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

MKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 74.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80645/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

CONCORDE RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfenterbruck, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour CONCORDE RESTAURATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80624/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.538.

L'an deux mille deux, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 274 du 27 septembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Koen De Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social souscrit et autorisé de francs luxembourgeois en euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998;

2. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital social ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR sans création d'actions nouvelles.

3. Souscription et libération intégrale.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Décision d'augmenter le capital de la société à raison de 148.738,- EUR (cent quarante-huit mille sept cent trente-huit Euros) pour le porter de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) à 179.738,- EUR (cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-huit Euros) par la création et l'émission de 4.798 (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

6. Souscrire et libérer au nom et pour le compte de la société HERTFORDSHIRE SETTLEMENT ici représentée par LINE TRUST CORPORATION LIMITED à l'entière des 4.798 actions nouvelles à émettre.

7. Constaté la renonciation de la société COMPASS ROSE TRUST COMPANY LIMITED à son droit de souscription préférentiel.

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en EURO (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize Euros trente et un centimes (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, de sorte que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de treize Euros trente et un centimes (13,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une seconde augmentation de capital à concurrence d'un montant de cent quarante-huit mille sept cent trente-huit Euros (148.738,- EUR) pour le porter de son montant de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-huit Euros (179.738,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (4.798) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

L'actionnaire majoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: HERTFORDSHIRE SETTLEMENT, établie et ayant son siège social à Gibraltar, 57-63, Line Wall Road, ici représentée par Maître Fara Chorfi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2001, laquelle société déclare souscrire les quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (4.798) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que le montant de cent quarante-huit mille sept cent trente-huit Euros (148.738,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. 1^{er} alinéa.

Le capital social de la société est fixé à cent soixante-dix-neuf mille sept cent trente-huit Euros (179.738,- EUR) représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (5.798) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille six cent quatre-vingts Euros (2.680,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chorfi, V. André, K. De Vleeschauwer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 136S, fol. 63, case 11. – Reçu 1.797,51 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80591/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 octobre 2002.

G. Lecuit.

(80592/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

LAST EXIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 59.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour LAST EXIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80625/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

WORLD PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 80.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour WORLD PROJECT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80626/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

INSTITUT DE BEAUTE YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour INSTITUT DE BEAUTE YVETTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80627/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

IL CASTELLO DEI TRE CERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Oberkorn.
R. C. Luxembourg B 73.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour Il CASTELLO DEI TRE CERI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80628/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

HASSELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(80679/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

OLIVI ET RODRIGUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 32.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour OLIVI ET RODRIGUES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(80629/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.937.

Minutes of the meeting of the Board of Directors held at Luxembourg on October 2nd, 2002

The following promotion and signature is adopted and effective value October 11th, 2002:

Mr Tsutomu Tabata, Vice-President and Manager

Signature A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 57, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(80631/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

ARCHAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.039.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 7 octobre 2002 que:
Approbation du bilan du 31 décembre 2002 et décharge pour les directeurs et le réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 3, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80638/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Par résolution circulaire du 24 octobre 2002, le conseil d'administration a décidé de nommer, avec effet à compter du 1^{er} novembre 2002, Monsieur Ivan R. Steenkiste en qualité de directeur chargé de la gestion journalière de la Société pour autant que soient concernés la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus).

A compter du 1^{er} novembre 2002, la Société sera engagée, pour autant que soient concernés la promotion de vente, l'intermédiaire de vente et toute activité relative aux produits pharmaceutiques (la fabrication, la manipulation, la possession et le stockage de produits pharmaceutiques étant exclus) par la seule signature de Monsieur Ivan R. Steenkiste, en sa qualité de directeur chargé de la gestion journalière, conformément à l'article 10 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXEMBOURG S.A.

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80692/256/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.178.

Les bilans au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 2, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature.

(80634/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

MARC AALEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2002

Suite à la demande de Messieurs Elo Rozencwajg et André Labranche de ne pas voir leur mandat d'administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire en remplacement:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal;
- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 septembre 2002

- Monsieur Enzo Guastaferrri est élu président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, président du conseil d'administration;
- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal;
- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour publication
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80635/047/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

**GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 88.045.

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance de la société GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l. que:

Le siège social de la société GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l. est transféré du 44, rue de la Vallée, B.P. 522, L-2015 Luxembourg au 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l.
A. Steichen
Gérant

Pour copie conforme
BONN SCHMITT STEICHEN
Avocats
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80691/256/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

IMMOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature.

(80636/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

IMMOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2002

Suite à la demande de Messieurs Elo Rozencwajj et André Labranche de ne pas voir leur mandat d'administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire en remplacement:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal;
- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre 2002

- Monsieur Enzo Guastaferrri est élu président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, président du conseil d'administration;

- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal;

- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 576, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80637/047/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 81.795.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 25 octobre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de révoquer Monsieur Robert Hirsch de ses fonctions d'administrateur de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

Et décident de donner quitus à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident encore de nommer aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Hirsch, Monsieur Henry Gabay, conseiller financier, demeurant à 35, Dover Street, London W1S 4NQ.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80693/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

W.P.A. S.A., WORLD PRODUCTION AGENCY, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.949.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, et enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour W.P.A. S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(80639/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

W.P.A. S.A., WORLD PRODUCTION AGENCY, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.949.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, et enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour W.P.A. S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(80640/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Ordinaire du 30 septembre 2002

1. Continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.
2. Les administrateurs sortant sont remplacés par Monsieur Frank Marquilie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 86, avenue Gaston Diderich, IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg 32, rue J.-P. Brasseur et Monsieur Jean-Raymond Marquilie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg 21, rue J.-P. Brasseur pour une période de six ans.

F. Marquilie / R. Bonnet / G. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80770/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 34.488.

Réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002

Le 30 septembre 2002, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:
Monsieur Frank Marquilie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 86, avenue Gaston Diderich est nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sur sa seule signature.

F. Marquilie / IMACORP S.A./ J.-R. Marquilie

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2002, vol. 576, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80771/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

G.S.R. PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 79.704.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 23 septembre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux membres du conseil de surveillance et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Les mandats de:

- Monsieur Stefano Graidi,
- Monsieur Lucio Velo,
- Monsieur Brunello Donati,

en tant que membres du conseil de surveillance ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80641/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

G.S.R. PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 79.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80648/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

AWA-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 87.995.

—
Madame Janette Clemens-Davalos, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18a rue des Bâteliers, signale par la présente qu'elle a été nommée à son insu administrateur dans la société AWA-TEC S.A., établie à Marnach, Schwarzenhiwelstrooss, par assemblée du 15 octobre 2001 tenue par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Rédange-sur-Atter, non encore publié.

Madame Clemens-Davalos vient d'apprendre cette nomination et n'a jamais accepté ce mandat. A titre subsidiaire, et pour le cas où le mandat aurait néanmoins existé, Madame Clemens-Davalos démissionne avec effet immédiat comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Clemens-Davalos.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 51, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80677/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

AWA-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 87.995.

—
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rédange, le 28 décembre 2001.

C. Mines.

(80678/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

HEVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.353.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 21 octobre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 2000 et 2001.

Madame Gaby Trierweiler et Madame Nathalie Carbotti-Prieur ont été nommées administrateurs en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Madame Frie Van De Wouw jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80642/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

HEVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80646/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

HEVERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80647/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

NADIR S.A., Société Anonyme.

—
Par la présente, M^e A. Lorang et M^e M.B. Wingerter De Santeul démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs de la société, ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

A. Lorang / M-B. Wingerter De Santeul.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80695/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

NADIR S.A., Société Anonyme.

—
Par la présente, M^e A. Lorang dénonce avec effet immédiat le siège de la société sise au 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80696/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

LES PARCS DU 3^{ième} AGE A BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 33.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80649/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

OR & B CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Luxembourg, 14, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

(80651/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 19, rue des Hauts Fourneaux.

Le soussigné Pedro Bento Martins, né le 27 novembre 1969 et demeurant au 174, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg,

constatant que suivant assemblée générale apparemment tenue le 19 novembre 1998, alors que la S.à r.l., BORGES a été constituée le 2 décembre 1998, le soussigné aurait été nommé en tant que gérant technique pour une succursale de la société au Luxembourg, 21, rue Joseph Junck,

déclare,

ne jamais avoir accepté un tel mandat de gérance et ne jamais avoir exercé de manière effective la gérance technique de cette société.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

P.Bento Martins.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80652/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

TIMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1143 du 5 septembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(80687/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

TIMO LUX S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall.

Ernennung eines Verwaltungsratsmitglieds zum Delegierten

Der Verwaltungsrat der TIMO LUX S.A., beruft aus seiner Mitte Herrn Elmar Schwickerath, Rechtsanwalt, wohnhaft im Leuchensang 19 in D-54634 Bitburg zum Delegierten des Verwaltungsrats. Herr Schwickerath ist somit befugt, die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten.

Munsbach, 18. September 2002.

M. Tix / E. Schwickerath / M. Heim.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80688/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

SCI DELL, Société Civile Immobilière.
Siège social: Kehlen, 21, Domaine de Brameschhof.

Le 22 octobre 2002, les associés Monsieur Raymond Goeres, maître-horloger, demeurant à L-8290 Kehlen, 21, Domaine de Brameschhof, Madame Piernel Slager, sans état particulier, épouse du Monsieur Raymond Goeres, demeurant à L-8290 Kehlen, 21, Domaine de Brameschhof, se sont réunis en assemblée générale.

Ils constatent que la totalité du capital est représenté par:

| | |
|---|-------------|
| Monsieur Raymond Goeres, demeurant à Kehlen | 2.380 parts |
| Madame Piernel Slager, demeurant à Kehlen | 20 parts |
| Total: | 2.400 parts |

à LUF 10.000,- chacune, faisant un capital de LUF 24.000.000,-, soit respectivement EUR 594.944,46.

Ils décident de convertir le capital de LUF 24.000.000,- en EUR 594.944,46 et de procéder à une augmentation de capital de EUR 255,54 pour porter le capital de EUR 594.944,46 à EUR 595.200,-.

Cette augmentation est souscrite et libérée comme suit:

| | |
|---|------------|
| Monsieur Raymond Goeres, demeurant à Kehlen | 253,41 EUR |
| Madame Piernel Slager, demeurant à Kehlen | 2,13 EUR |
| Total: | 255,54 EUR |

Le capital de EUR 595.200,- est représenté par 2.400 parts de EUR 248,- chacune.

Suite à cette augmentation de capital, les six premières lignes de l'article 5 des statuts deviendront:

«Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 595.200,-), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts d'intérêts de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- par Monsieur Raymond Goeres, demeurant à Kehlen, deux mille trois cent quatre-vingts parts | 2.380 |
| 2.- par Madame Piernel Slager, demeurant à Kehlen, vingt parts | 20 |
| Total: deux mille quatre cents parts | 2.400» |

Les comparants requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de société familiale par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Fait à Kehlen, le 22 octobre 2002.

R. Goeres / P. Slager.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80653/517/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.536.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme
PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80754/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.536.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Signature

(80757/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 10,000.- GBP

Registered Office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.639.

Extract of the shareholders' resolutions dated October 23rd, 2002

- The resignation of Mr. Niall Campbell with effect from October 23rd, 2002 as manager of the Company is accepted.
- Mr. Franco Martinelli, chartered accountant, residing at Honeyfield, Overstream, Loudwater, Hertfordshire, WD3 4LD, United Kingdom is appointed with immediate effect as new Category A manager of the company.
- The manager's mandate will be unlimited.

For true copy

For *BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80668/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 10,000.- GBP

Registered Office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.639.

Extract of the shareholders' resolutions dated October 30th, 2002

- The resignation of Mr. Niall Campbell with effect from October 23rd, 2002 as manager of the Company is accepted.
- Mr. Franco Martinelli, chartered accountant, residing at Honeyfield, Overstream, Loudwater, Hertfordshire, WD3 4LD, United Kingdom is appointed with immediate effect as new Category A manager of the company.
- The manager's mandate will be unlimited.

For true copy

For *BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80669/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

DOKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.734.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 576, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

DOKOS S.A.

Signature

(80759/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

DOKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.734.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

DOKOS S.A.

Signature

(80760/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

EMMETRE SYSTEM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 64.233.

DISSOLUTION

L'an deux milledeux, le vingt-deux octobre

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Giovanni De Marin, administrateur de société, demeurant à Bioggio, Via Longa (Suisse),

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a exposé au notaire:

Que suite à la cession de parts opérée sous seing privée en date du 7 octobre 2002, qui demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps, le comparant réunit en ses mains la totalité des parts sociales de la Société à responsabilité limitée EMMETRE SYSTEM INTERNATIONAL, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 17 juillet 1998,

avec un capital social de 500.000,- LUF représenté par 50 parts sociales de 10.000,- LUF chacune.

inscrite au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.233,

Que l'activité de la société ayant cessé, l'associé unique, a déclaré dissoudre purement et simplement la société EMMETRE SYSTEM INTERNATIONAL, S.à r.l., et qu'ainsi l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société.

Que l'associé unique s'engage, finalement, à faire conserver les livres et les documents de la société à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. De Marin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2002.

P. Decker.

(80672/206/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A.

Signature

(80788/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A.

Signature

(80789/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

E.F.P. S.A., EURO FINANCE AND PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 32.929.

L'an deux mille deux, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme EURO FINANCE AND PROPERTIES, en abrégé E.F.P., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 18 août 1990, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 425 du 24 septembre 1992, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.929,

L'assemblée est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Frère, Actuaire, demeurant à Contern,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

2.- Modification de l'objet de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur de patrimoines mobiliers et immobiliers propres.

En outre, la société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement dans toute société ou entreprise ayant un objet social identique, similaire ou complémentaire ou dont l'activité est de nature à favoriser le développement des activités de la société.

D'une façon générale, elle peut effectuer pour elle-même ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

Elle peut accorder des crédits ou avances sous toutes les formes aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations et des titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.»

3.- Conversion du capital social de 2.100.000,- LUF en 52.057,64 EUR (cours de conversion officiel).

4.- Annulation de la valeur nominale des actions.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinquante-sept Euros et soixante-quatre Cents (52.057,64 EUR) représenté par deux mille cents (2.100) actions sans valeur nominale.»

6.- Décision de porter à 4 le nombre d'administrateurs et de nommer la société EFP BELGIUM S.A. en tant que nouvel administrateur.

7.- Modification de l'article 11, alinéa 7 des statuts de la société, comme suit:

«**Art. 11. Réunions du conseil d'administration (7^{ème} alinéa).** Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

8.- Modification de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

9.- Reconduction du mandat des administrateurs en fonction.

10.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale confirme son autorisation au Conseil d'Administration et la délégation par ce dernier de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société à Monsieur Roland Frère.

Etant précisé que cette délégation comportera tous pouvoirs au regard de tous investissements ou ré-investissements tant mobiliers, financiers, qu'immobiliers, y compris ceux de prendre hypothèque et donner mainlevée.

11.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

Par conséquent l'article 2, premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Contern.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur de patrimoines mobiliers et immobiliers propres.

En outre, la société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement dans toute société ou entreprise ayant un objet social identique, similaire ou complémentaire ou dont activité est de nature à favoriser le développement des activités de la société.

D'une façon générale, elle peut effectuer pour elle-même ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

Elle peut accorder des crédits ou avances sous toutes les formes aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations et des titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 2.100.000,- LUF en 52.057,64 EUR (cours de conversion officiel).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour voir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinquante-sept Euros et soixante-quatre Cents (52.057,64 EUR) représenté par deux mille cents (2.100) actions sans valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11, alinéa 7 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11. Réunions du conseil d'administration (7^{ème} alinéa).** Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de porter à quatre le nombre d'administrateurs et de nommer pour une période de six ans la société EURO FINANCE AND PROPERTIES BELGIUM, en abrégé EFP BELGIUM, avec siège social à B-6090 Charleroi, 2, rue du Trieu Plaqueu, inscrite au registre de commerce de Charleroi sous le n° 175165.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de reconduire pour une période de six ans les mandats des administrateurs en fonction, à savoir:

- 1.- Monsieur Roland Frère, Actuaire, demeurant à L-5316 Contern, 40, rue des Prés;
- 2.- Monsieur Fabrice Frère, ingénieur commercial, demeurant à L-6183 Gonderange, 34, rue du Village,
- 3.- Madame Caroline Frère épouse Van Den Abbeele, licenciée en sciences chimiques, demeurant à L-2343 Luxembourg, 65, rue des pommiers.

Dixième résolution

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, confirme son autorisation au Conseil d'Administration et la délégation par ce dernier de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société à Monsieur Roland Frère.

Etant précisé que cette délégation comportera tous pouvoirs au regard de tous investissements ou ré-investissements tant mobiliers, financiers, qu'immobiliers, y compris ceux de prendre hypothèque et donner mainlevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, R. Frère, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2002.

P. Decker.

(80675/206/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

E.F.P. S.A., EURO FINANCE AND PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 32.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 novembre 2002.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(80676/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.621.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, Président
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature.

(80798/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société
en date du 22 octobre 2002 à 8.30 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

- D'approuver les comptes annuels pour les dits exercices:

L'exercice 2000 clôture avec une perte de EUR 5.086,03.

L'exercice 2001 clôture avec un bénéfice de EUR 5.152,43.

- D'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Pour l'année 2000:

Report de la perte: 5.086,03 EUR

Pour l'année 2001:

Report du bénéfice: 63,08 EUR

Réserve légale: 3,32 EUR

- D'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société durant les exercices 2000 et 2001 pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80658/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

(80659/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

(80660/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2002.
